

Racine conseille le groupe Axtom dans le cadre de l'acquisition d'Acsan Consulting

Le cabinet Racine a conseillé le groupe Axtom, spécialisé dans le montage d'opérations et le développement immobilier, dans le cadre de l'acquisition de 100% du capital d'Acsan Consulting.

Créé par Pierre Seger, Acsan Consulting est un cabinet de conseil international, spécialisé sur les questions de développement économique, de détection d'investissements et de gestion de projets d'implantation.

Pour cette opération, l'équipe de Racine était menée par Luc Pons, associé, assisté de Thibault Dublanquet.

Acsan était conseillé par le cabinet Carré Droit, dont l'équipe était menée par Corinne Maquenne, associée.

A propos de Racine :

RACINE est un cabinet d'avocats français indépendant de droit des affaires qui réunit 200 avocats et juristes, répartis au sein de 7 bureaux : Paris, Bordeaux, Lyon, Marseille, Nantes, Strasbourg et Bruxelles.

RACINE se caractérise par une approche « full service » en droit des affaires en conseil et contentieux.

Ses avocats, impliqués et pragmatiques, accompagnent les clients en leur apportant des solutions innovantes dans leur activité au quotidien, l'accompagnement des projets stratégiques et la gestion des crises. Ils s'attachent à la construction de relations de partenariats solides et durables avec les clients.

RACINE intervient pour des entreprises, issues de différents secteurs de l'industrie et des services, des organisations professionnelles et interprofessionnelles ainsi que des collectivités publiques.

Le cabinet a développé une expertise particulière des secteurs que sont le luxe, les médias, l'immobilier, l'agroalimentaire et la distribution.

RACINE est membre du réseau international d'avocats TAGLaw et du réseau OMNIA. Le cabinet entretient par ailleurs d'étroites relations avec de nombreux cabinets étrangers.